

*Bulletin municipal
de Dingy-Saint-Clair*

www.dingystclair.fr



LE MOT DU MAIRE



L'année 2014 s'inscrit comme le début d'une période charnière pour les communes, du fait des réformes territoriales annoncées, des capacités financières réduites, de l'incertitude des compétences, moyens, délais que nous aurons à prendre en compte à l'avenir.

De nouveaux modes de travail sont nécessaires au sein des Communautés de Communes dont le poids est amené à s'accroître, suite aux décisions de l'Etat d'accélérer le renforcement des Communautés de Communes et des Régions.

Il s'agit de bien trouver notre place au sein de ces entités, participer à la définition des contours concrets de demain et aux choix d'orientation, contribuer aux décisions. D'ores et déjà, l'attribution des subventions est de plus en plus liée à des critères de couverture du territoire (projets intercommunaux) et/ou à des pré-études qu'il nous faut anticiper.

Dingy-Saint-Clair a beaucoup d'atouts pour faire face à ces changements afin que la vie y reste douce : un tissu associatif et un Centre Communal d'Action Sociale dynamiques, permettant de conserver du lien et de l'entraide, des entrepreneurs actuels ou en devenir dont il faut soutenir le développement, des initiatives privées, des services de qualité pour la jeunesse (écoles, services périscolaires, CMJ) permettant d'assurer la relève! Les actions ce dernier semestre n'auront pas manqué et je remercie l'ensemble des personnes qui œuvrent pour le dynamisme de Dingy-Saint-Clair!

Il n'en reste pas moins la nécessité de réduire les dépenses et de planifier des actions régulières et étalées sur l'existant (bâtiments et réseaux, voirie, services, etc.) si nous voulons soutenir l'investissement dans le temps.

Pour les actions envisagées, l'analyse des impacts sur les coûts d'entretien et en personnel est prévue. Pour l'instant nous nous sommes concentrés sur les profonds travaux à planifier dits "invisibles" car souvent souterrains : sur le réseau d'eau, clé pour permettre de palier la vétusté de certaines installations et réduire nos fuites coûteuses, sur le réseau d'assainissement pour accroître l'usage de la STEP existante .

Des actions concrètes et de l'accompagnement sont aussi à construire sur des approches nouvelles : les économies d'énergie (et donc de coût), l'engagement auprès d'acteurs qui proposent de nouveaux modes de consommation et/ou qui promeuvent notre terroir, la valorisation d'autres formes de solidarité.

Vous trouverez dans ce bulletin les actions en cours ou prévues sur ces sujets.

Cette année aura eu son lot de moments difficiles avec le départ d'êtres chers.

Nous avons connu des événements tragiques sur la commune pour lesquels, s'ils ne peuvent jamais être complètement évités, nous avons décidé des actions de prévention. Mes pensées vont aux familles concernées ainsi qu'à tous ceux qui souffrent ou sont seuls en cette fin d'année.

Fort heureusement, de nombreuses naissances, des mariages, des festivités, des réalisations ont apporté leur lot de gaieté.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une année 2015 riche en ces moments de joie partagée.

*Bien Amicalement
Laurence Audette*

Petit tour d'horizon des actions de vos élus ces 3 derniers mois :

- 31/08 : CMJ : Soutien Mayann autisme et Vie
 - 13/09 : AG association des Glières ; élection du Maire au Comité.
 - 16/09 : CCVT Aménagement déchetterie
 - 22/09 : AT EAU 74 - nouveau prestataire pour maintenance du réseau d'eau
 - 22/09 : Visite bâtiments communaux
 - 26/09 : Prévention des risques professionnels
 - 27/09 : CMJ - élection Maire et Adjoints
 - 29/09 : Rencontre présidents des associations
 - 01/10 : Présentation du diagnostic des eaux pluviales
 - 08/10 : CAUE signature convention d'assistance architecturale
 - 09/10 : Association des Maires 74 - délinquance et incivilités
 - 10/10 : Congrès Association des Maires Ruraux (table ronde sur l'impact financier des réformes pour les collectivités territoriales)
 - 13/10 : Plan communal de sauvegarde (sécurité)
 - 16/10 : Délibération protection des objets au titre des monuments historiques
 - 23/10 : Visite carrière Pas d'un Jean
 - 03/11 : Plaine du Fier (plusieurs réunions)
 - 6-7/11 : Conseils d'écoles
 - 07/11 : CCAS - Conférence risques incendies
 - 11/11 : Cérémonie du 11 novembre : exposition Grande Guerre en mairie.
 - 14/11 : Saveur des Aravis
 - 19/11 : Formation défibrillateurs
 - 25-27/11 : Congrès des Maires de France
 - 28/11 : Prioriterre « Défi familles à énergies positives »
 - 30/11 : CCAS - repas des aînés
 - 02/12 : Centre de Gestion 74 : Mutualisation
 - 04/12 : CAUE - Etude centre village
 - 06/12 : CMJ - participation au Téléthon
 - 09/12 : Association des Maires : PLU
 - 10/12 : Aménagement de la place architecte conseil DDT
 - 12/12 : Commission départementale des objets mobiliers (inscription des deux calices en préfecture)
- Et chaque semaine :**
- Lundi-mardi : CCVT
 - Mercredi : Commissions et RDV des élus
 - Jeudi : Conseil municipal (1 par mois)
 - Vendredi : Municipalité
- Et le deuxième vendredi de chaque mois :**
- CCAS : Séance de cinéma

Et présence aux manifestations et assemblées générales

A venir début 2015 :

- 15/01 - 14/02 : Recensement de la population
- 18/01 : Vœux du Maire
- 20/03 : Remise des prix du fleurissement
- 22-29/03 : Élections départementales
- 15/01-27/02-26/03 : Conseils Municipaux (dates confirmées une semaine avant sur les panneaux d'affichage)

**Chers Dingiens, vous êtes tous conviés
aux Vœux du Maire le 18 janvier 2015
à 17h à l'Espace Animation
suivis de la galette des rois et du verre de l'amitié.
Dès 15h : Diffusion du Son & Lumière .**

AVIS AUX ENTREPRISES ET ENTREPRENEURS DE LA COMMUNE

Nous entendons nous engager aux côtés des entreprises et des professionnels indépendants résidants sur la commune ou désireux de s'y installer, afin de les soutenir. A cet effet, nous réaliserons prochainement un recensement des structures existantes sur le territoire communal ainsi que des personnes intéressées par un projet sur Dingy.

Une enquête vous sera prochainement envoyée dans le but d'enrichir le Plan Local d'Urbanisme (en terme de besoins en locaux professionnels) et en vue de valoriser les professionnels de Dingy : visibilité sur le site internet, relais d'informations diverses, communications aux habitants et nouveaux arrivants...

Installation d'un jeune entrepreneur sur notre commune



Sylvain François, jeune exploitant forestier bûcheron de notre commune, est à la recherche d'un terrain d'environ 1500m², avec ou sans local, pour pouvoir installer et démarrer sa nouvelle activité de bois de chauffage. Dans l'idéal, Sylvain souhaiterait pouvoir acquérir ce terrain, mais pourrait aussi le louer en attendant de trouver ce qu'il recherche. La commission développement économique a pris en charge ce dossier, car la municipalité a la volonté d'accompagner les entreprises de notre commune.

Si vous possédez un terrain qui puisse convenir et que vous êtes intéressé(e) pour le louer ou le vendre, vous pouvez prendre contact avec la mairie (commission Développement Economique) ou directement avec Sylvain (06.63.83.98.79.). **Nous vous remercions par avance, au nom de la municipalité et de Sylvain qui souhaite vraiment s'installer à Dingy !**

D'autres professionnels recherchent des locaux! Merci de prendre contact avec la mairie.

Bienvenue au « Petit Colporteur »

En accord avec nos idées et celles du marché solidaire actuel, qui sont de promouvoir les produits locaux ainsi que ceux du commerce équitable avec Artisans du monde, nous avons accueilli un **nouvel exposant dans notre village** tous les vendredis après l'école depuis la rentrée scolaire :

Christelle du « PETIT COLPORTEUR » dont les locaux sont basés à Alex et à qui nous souhaitons la bienvenue. En cette période hivernale, tout comme Cécile notre maraîchère, Christelle sera de retour au printemps, vous pouvez toutefois lui passer commande et elle assurera la livraison, soit chez vous, soit sur la place du village. **Contact : 06.21.82.23.14.**



Nous vous rappelons que le marché est ouvert tous les vendredis à partir de 15H45 sous le préau de la bibliothèque en été et dans les locaux de la salle paroissiale en hiver.

Bienvenue également à « Pizza du Thôn'air »

Depuis le mois de septembre, vous avez du constater quelques changements pour organiser vos soirées pizza! En effet, vos hôtes de « PIZZA HOUHA » présents tous les vendredis soirs, sont partis en « congé maternité » et ne feront leur retour qu'au printemps prochain. Pas de panique toutefois, puisque vous pouvez toujours palier vos envies de soirées italiennes avec le camion « PIZZA DU THÔN'AIR » qui est désormais à votre disposition tous les jeudis soirs sur le parking du cimetière. Bon appétit !

Le saviez-vous ?

Une animatrice pour Saveurs des Aravis!

Les entreprises, producteurs, restaurateurs, gîtes qui permettent de promouvoir les produits locaux (produits de terroir dans leur carte, production locale, etc.) peuvent adhérer à l'association « SAVEURS DES ARAVIS » qui vise à créer une marque et **promouvoir nos produits de terroir.**

Plus d'informations auprès de l'animatrice, Isabelle Ménard, habitante de Dingy-Saint-Clair : contact@saveurs-des-aravis.fr ou **06.70.96.28.98.**

www.saveurs-des-aravis.fr

**Le Conseil Municipal de Dingy-Saint-Clair soutient l'action de cette association.
Le Maire est présent au bureau en tant que représentant de la CCVT.**



Jean-François Paccard, Henri Clavel (Président) et Isabelle Ménard

FETE NATIONALE

Pour la fête du 13 juillet, la mairie a contribué à l'organisation et au financement du feu d'artifice, en complément de la soirée organisée à l'Espace Animation par l'association « Dingy en Fêtes ». Le feu d'artifice a été tiré depuis le hameau de Cornet.



ARMISTICE

96ème anniversaire de l'Armistice

& Centenaire de la déclaration de la 1ère Guerre Mondiale; 1914-2014 Ensemble, allumons cette flamme

La cérémonie du 11 novembre a revêtu cette année un caractère particulier en raison du centenaire de la déclaration de la première Guerre mondiale du 1er août 1914.

Après un hommage rendu au carré militaire et un recueillement à l'église, nous nous sommes ainsi retrouvés nombreux sur la place à 18h en présence d'autorités civiles et militaires (27^e BCA, élus...), de l'association des Anciens combattants et du Souvenir Français, des portes drapeaux (ci-dessous) des enfants du CMJ, des écoles et leurs enseignants pour allumer la



Crédit photo O. Rousseau : Recueillement au Carré militaire

flamme du souvenir et ainsi rendre hommage aux 34 « Morts pour la France » qu'ont égrenés les enfants du Conseil Municipal des Jeunes lors d'un appel aux morts émouvant, suivi de la Marseillaise chantée par les enfants de l'école Maurice Anjot avec leur Directeur, Pierre Arragain. A noter également la présence de la batterie-fanfare de Saint-Jorioz qui a animé la commémoration.



Crédit photo O. Rousseau : Les porte-drapeaux à l'église



Crédit photo O. Rousseau



La cérémonie s'est poursuivie à la Mairie devant un extrait du Son et Lumière contant l'histoire des « faucheurs du Crêt » qui au matin du 2 août 1914, en plein travail des champs, abandonnèrent leurs faux et partirent défendre la France. Ils étaient six et aucun ne revint.

A cette occasion, vous avez pu voir exposés nombreux documents d'archives communales et privées, photos, vêtements, matériels et médailles que nous ont fournis des familles de la commune ainsi que des thèmes plus généraux concernant cette « Drôle de Guerre ». Cette exposition s'est tenue en mairie jusqu'au 15 décembre.

Nous remercions toutes les personnes présentes ou qui ont participé à l'organisation de cet événement, soit par leur aide matérielle, soit par leur prêt de documents et souvenirs de leurs aïeux disparus.

Discours du Président de l'Association des Anciens combattants, M. Henri CLAVEL

Pour ce centenaire, nous avons convenu avec M. Henri Clavel, Président des Anciens Combattants, de publier son message.

« Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,

Nous célébrons aujourd'hui le 96^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 qui mettait fin à quatre années d'affrontements meurtriers.

C'est aussi la Commémoration du Centenaire de la déclaration de la Guerre 14-18.

Malgré les années qui ont passées, quelques-uns d'entre nous ont encore à l'esprit les témoignages de nos parents qui ont vécus les horreurs de ce qu'on a appelé « La Grande Guerre ».

De cette Première Guerre Mondiale, notre mémoire conserve le souvenir de millions de morts, de mutilés, de veuves et d'orphelins.

En ce jour de Commémoration, rendons hommage aux Combattants Français et Alliés qui ont fait preuve d'un courage exemplaire méritant la reconnaissance de la Nation.

Tous ces combattants ont droit à ce qu'on ne les oublie pas, d'où le devoir de mémoire.

Au nom de l'Association des Anciens Combattants et du Souvenir Français, je tiens à remercier les personnes qui ont fait la quête du 1^{er} novembre aux portes du cimetière.

Depuis quelques années, nous avons la grande satisfaction d'avoir à nos côtés, les enfants des écoles, leurs parents et enseignants. Je vous encourage à continuer afin de perpétuer le devoir de mémoire.

Je remercie la présence d'un détachement du 27^{ème} BCA qui montre son attachement à notre village.

Je remercie également la fanfare de Saint-Jorioz pour sa participation à la Cérémonie.

Je tiens aussi à remercier les responsables de la paroisse qui ont préparé la Cérémonie à l'église.

Je termine en remerciant la municipalité pour le vin d'honneur qui nous est offert et aussi pour l'entretien du Monument Aux Morts et du Carré Militaire au cimetière.

Merci à tous ».



Crédit photo O. Rousseau : Cérémonie sur la place de l'église

Le saviez-vous?

« Le Souvenir Français » a pour rôle d'entretenir, se souvenir et transmettre :

- Il entretient et rénove les tombes, stèles, monuments, et en érige de nouveaux,
- Il participe à de nombreuses commémorations,
- Il transmet aux générations futures le devoir de mémoire et les valeurs de la République par des actions pédagogiques, des voyages scolaires, des témoignages, des conférences....

Il est présent dans le monde entier (Europe, Russie, Chine, USA, Canada...).

Au niveau de notre canton, l'association du Souvenir Français est présidée par M. Philippe Cherpitel et son délégué à Dingy-Saint-Clair est M. Bernard Cadoux.



Crédit photo O. Rousseau : Flamme du souvenir

AVIS A LA POPULATION

Recensement INSEE du 15 janvier au 14 février 2014



Le prochain recensement de la population de notre commune aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

C'est simple, utile et sûr! Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

Le recensement, c'est utile à tous : des résultats du recensement de la population découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin... Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...).

Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. En bref, **le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population.** C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer : Une des trois agents recenseurs (ci-dessous) recrutée par la mairie se présentera chez vous, munie de sa carte officielle. A cette occasion, elle vous remettra **les questionnaires papier à remplir lisiblement**, concernant votre logement et les personnes qui y résident. Elle viendra ensuite récupérer les documents lors d'un rendez-vous convenu avec vous. Vous pourrez également les renvoyer à votre mairie ou directement à la direction régionale de l'Insee.

NOUVEAU EN 2015 : Vous pourrez vous recenser en ligne, grâce à des identifiants qui vous seront remis par l'agent recenseur. Ensuite, vous n'aurez plus qu'à vous laisser guider...

Annie Balthazard sera en charge du secteur Chef-Lieu/La Blonnière



Clémentine Constant sera en charge du secteur Chef-Lieu/Chesseney



Muriel Le Masle sera en charge du secteur Noir/Chez Collet



Merci à Jacques Huet, membre du CCAS qui a accepté de coordonner ce recensement et d'en assurer la confidentialité.

ETAT-CIVIL 2014

Naissances :

Bienvenue aux 14 bébés nés en 2014 et félicitations aux heureux parents!

Diane MELLON née le 14 janvier

Charlotte THOMSON née le 25 février

Mathilda MOREIRA ARAUJO née le 7 mars

Olivia DELORME née le 10 mars

Camille VANDENBERGH né le 12 avril

Sarah TARANTO née le 16 avril

Jayan SARRIO DANIS né le 23 avril

Capucine REBOLLE née le 28 avril

Charlotte QUIENOT née le 7 juillet

Pauline CHARVET-QUEMIN née le 14 juillet

Amélia STRAMA-CHEVALIER née le 29 août

Maéva CADOUX née le 17 septembre

Ninon CLIMENT née le 22 octobre

Ilyana BRUNET née le 23 octobre

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés...

Du 17 mai 2014 :
Christophe CHIPIER
et Bénédicte PETTOELLO-CARDOT



Du 20 septembre 2014 :
Philippe SERVANTON
et Sophie TELLIER

Du 29 novembre 2014 :
Laurent WINKEL
et Emilie GORCE



Ils nous ont quittés :

Toutes nos pensées aux familles et amis des personnes ci-dessous, qui nous ont quittées beaucoup trop tôt cette année; chacune à un moment ou un autre de sa vie, a contribué à la vie du village, par ses actions ou ses fonctions ; nous les remercions une fois encore.

M. DUMEIGNIL François le 24 avril 2014

M. CHARVET-QUEMIN Maurice le 22 mai 2014

M. PROVENAT Raymond le 04 août 2014

M. QUINCHON Bernard le 24 août 2014

Mme CADOUX Marie-Louise (1949-2014)

Mme PALLUD née LAFRASSE Annette le 3 septembre 2014

M. CHENELAT Roger le 26 septembre 2014

M. FAVRE Henri le 11 octobre 2014

M. LAFRASSE Bernard (de la Balme de Thuy) le 17 octobre 2014

Mme TESSIER née LAGRANGE Jeanne (1913-2014)

Votre CCAS travaille actuellement sur...

- ✿ La réalisation d'une brochure comprenant tous les organismes dont vous pourriez avoir besoin à un moment donné (ADMR, Pôle médico-Social, Médiation Familiale etc...). Cette brochure sera distribuée prochainement dans chaque foyer.

Et en faveur des aînés...

- ✿ La réalisation d'un questionnaire auprès des personnes âgées, seules, isolées, afin de mieux évaluer leurs besoins, dans le souci du maintien à domicile et de la lutte contre l'isolement. Les membres du CCAS et les bénévoles (présentés lors du repas des aînés) se rendront chez les personnes pour remplir le questionnaire.

Ils ont pu voir la vie en bleu!

C'est sous le bleu azur des globes terrestres, des ballons et des guirlandes, que nos aînés ont vécu cette journée du 30 Novembre, qu'ils ont, nous l'espérons, appréciée. Petit clin d'œil à Paul Eluard avec le premier vers d'un poème : « **La terre est bleue comme une orange, car elle nous apparaît bleue pour une grande partie mais illuminée du rayonnement orange du soleil** » .



Mais le CCAS c'est aussi...

Outre ces actions pour les aînés, le CCAS organise **une séance de cinéma le deuxième vendredi de chaque mois**. Il est aussi à l'initiative de diverses manifestations et conférences :

La conférence sur la Prévention et les Risques Incendie

Celle-ci a réuni, le 7 novembre, une quarantaine de personnes. Merci à Philippe Gauthier, Commandant de la caserne des pompiers de Meythet-Epagny pour les explications précises données lors de cette soirée très intéressante et qui a évoqué les points suivants:

- ✿ Nombre de détecteurs de fumée à installer selon la configuration de l'appartement ou de la maison
- ✿ Positionnement le plus adéquat de ces détecteurs (fumée et monoxyde de carbone)
- ✿ Techniques d'allumage d'un feu dans un poêle pour réchauffer le conduit le plus rapidement possible.

A la suite de cette conférence, le Commandant a présenté plusieurs modèles de détecteurs.

Ceux qui le souhaitent ont pu acquérir ce matériel par l'intermédiaire de la Section Tiers-Monde du Foyer du Parmelan.

Plus de renseignements : <http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Logement/Protection-et-securite-de-l-habitat/Protection-des-occupants-d-immeuble-d-habitation/Equipements-particulier>

La formation sur l'utilisation des défibrillateurs

Adressée aux représentants des associations du village ainsi qu'au personnel communal, celle-ci a réuni 18 personnes le 19 novembre et a permis de démystifier ces appareils d'utilisation très simple. Ainsi, chacun a pu se rendre compte qu'il pouvait les utiliser en cas de besoin. Pour rappel, **deux défibrillateurs sont à votre disposition en cas d'urgence**. Le premier est situé à **l'entrée de la salle des sociétés** et le second est installé **sur le chalet du stade de foot** (coté terrain de pétanque).

Enfin, sachez que...

Le CCAS peut recevoir sur rendez-vous, toute personne qui rencontrerait une difficulté, même momentanée. Les échanges sont confidentiels et nous recevons en binôme : un membre communal et un membre extra-communal.

Le saviez-vous? Le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées 74

Il organise des « Points Rencontres » dans des communes, en invitant les retraités et personnes âgées de ladite commune à venir découvrir le CODERPA, s'informer sur leurs droits et échanger sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Il organise sa Journée départementale, avec un thème et un lieu différent, chaque année, en Haute-Savoie. Le 14 mars 2015 est prévu un concert par l'Orchestre d'Harmonie de Cluses. Plus d'information sur les travaux du CODERPA 74:

www.coderpa.74.haute-savoie.net

LA RENTREE 2014 SOUS LE SOLEIL!

A l'école maternelle

L'effectif de la maternelle pour cette année scolaire 2014-2015 est de 52 élèves. Comme l'an dernier, Olivier Tomasi, le directeur de l'école maternelle, s'occupe de la classe des 26 élèves de petites et moyennes sections (ci-contre).



Laurence Audrain enseigne quant à elle dans la classe des 26 élèves de moyennes et grandes sections.

Toujours présentes à tour de rôle dans les classes : les 2 ATSEM, Jocelyne Hudry et Jocelyne Quétant.



A l'école élémentaire Maurice Anjot

L'école compte cette année, 94 élèves, dont 21 CP, 16 CE1, 19 CE2, 17 CM1 et 21 CM2.

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau directeur Pierre Arragain qui enseigne dans la classe de CM2. Bienvenue aussi à Anne-Catherine Ponceau qui remplace M. Ravel sur la classe de CE2-CM1. Stéphane Ravel est toujours présent dans l'école le vendredi, car il fait le quart de décharge du directeur.

Nous retrouvons Claire Debyser pour le CE1-CE2 et Anne-Catherine Chenelat pour les CP.



C. Debyser, A.C. Ponceau, P. Arragain et A.C. Chenelat



Bienvenue également à...

Dans le précédent bulletin, nous avons souhaité la bienvenue au sein du personnel communal, à **Bénédicte Thery** (à gauche) agent responsable de la restauration scolaire et à **Céline Krieg**, directrice des services périscolaires (au centre).

Depuis cette rentrée, nous avons également accueilli dans ce service, **Pascale Marcos** (à droite) animatrice périscolaire, qui a rejoint les autres agents en charge de l'encadrement et de la surveillance de nos chères petites têtes blondes, brunes, rousses..., à savoir Annick, Laurence, Nicolas, Joce, Jocelyne et Thierry.



DU NOUVEAU A L'ECOLE MAURICE ANJOT :

Les VPI...

Cette année, les classes de CP et CM2, sont équipées de VPI (Vidéo Projecteur Interactif). Ce nouvel outil permet une approche différente des apprentissages scolaires. Le VPI projette directement sur le tableau blanc les données de logiciels ou des recherches sur internet. Les élèves peuvent « écrire » avec un stylo spécial directement sur le tableau et enregistrer leur travail. Le cahier d'un élève peut aussi être projeté sur le tableau. Les 2 enseignants bénéficiant du VPI en sont très contents et les élèves aussi ! Le conseil municipal souhaite un bilan en fin d'année (usage par les enseignants et bénéfices pour les élèves avant de statuer pour les deux prochaines classes).



ECOLES

Organiser au mieux la journée des enfants : premier bilan des TAP...

Depuis la rentrée 2014, la mise en place du décret Hamon a modifié les horaires des écoles. **Le temps scolaire de 24 heures hebdomadaires, reste le même, mais le décret précise que cinq matinées d'école sont obligatoires.**

En conséquence, les enfants ont désormais cours le mercredi matin. **La seconde modification due à ce décret, est le raccourcissement des journées de classe. A Dingy-Saint-Clair, la classe se termine désormais à 15h45.**

Dans ce contexte, notre commune a commencé à réfléchir et à mettre en place des **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**. Ces activités sont proposées aux enfants après la classe, de 15h45 jusqu'à 16h30.

Céline Krieg, notre directrice du périscolaire, nous propose un premier bilan :

☀ Pour cette première période scolaire, une moyenne de 60 enfants par jour sont présents (25 en maternelle et 35 en élémentaire)

☀ En maternelle, un temps de yoga est proposé sur le temps de midi, deux jours par semaine. Cette activité est fort appréciée par les enfants. Le vendredi soir à 16h, « l'atelier conte » est également un moment attendu par les enfants. Les autres soirs de la semaine, les enfants de maternelle se retrouvent dans les locaux de la garderie pour goûter dans le calme, puis jouer jusqu'à l'arrivée des plus grands.

☀ En élémentaire, quatre ateliers sont mis en place, les enfants y participent à tour de rôle, puis goûtent ensuite en garderie. Une aide aux devoirs a été mise en place après la rentrée des vacances de Toussaint. Les ateliers évoluent et sont assez variés (jeux de rôles et musicaux, jeux de société, activités manuelles, initiation hockey, poterie...)



La première observation que nous pouvons faire : ces temps organisés en petits groupes permettent aux enfants d'être dans un environnement plus calme et moins bruyant. Les enfants apprécient les activités proposées.

Création d'un groupe de travail autour de la journée de l'enfant.

Pour évaluer ce qui a été mis en place et aussi pour réfléchir aux améliorations de nos propositions, nous avons souhaité la mise en place d'un groupe de travail sur ce thème. Dans ce groupe, **seront représentées tous les personnes qui interviennent durant la journée des enfants.** Ces échanges avec tous les partenaires* permettront de faire le point sur ce mode de fonctionnement mais aussi, grâce aux points de vue et remarques de chacun, de travailler sur ce qui est à améliorer.

- Ce groupe travaillera sur les horaires scolaires :
- notre choix est-il satisfaisant ?
 - pouvons-nous le faire évoluer pour l'amélioration des 24 h d'enseignement ?
 - Le lien entre la garderie, les temps scolaire, les temps de restauration est-il suffisant ? cohérent ?
 - Comment faire évoluer le contenu des TAP ?
 - Quels sont les besoins matériels ?
 - Comment se passe la gestion de l'utilisation des salles ?

La rédaction d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) devrait nous aider à enrichir nos propositions, grâce aux subventions et à l'aide des différents partenaires (CAF, cohésion sociale, Frapna...)

*Enseignants de l'école élémentaire, enseignants de l'école maternelle, représentants de la mairie, animateurs garderie et Tikouli, ATSEM, personnel de cantine, personnel d'entretien, représentants des parents d'élèves.



Peinture sur vitres réalisées dans le cadre des TAP.



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

A la fête villageoise

La traditionnelle fête villageoise qui clôture la saison d'été a eu lieu cette année, le dimanche 31 août, l'occasion pour les membres du CMJ, de tenir un stand au profit d'une association locale.

Cette année, le choix de l'association s'est fait en amont de la fête et s'est porté sur l'association « Mayann Autisme et Vie » implantée sur notre commune.

Ceci a permis d'impliquer l'association le jour de la fête. Cet aspect est important, puisque elle a pu être mise en avant pour la faire connaître et également, pour permettre une rencontre de ses membres avec les enfants du CMJ.



Les activités proposées par le CMJ (pont de singe, tyrolienne, slackline, mur d'escalade et manège de cordes) ont rencontré un franc succès ! Ceci a permis de récolter une belle somme. Nous tenons à remercier particulièrement Laurent Hennebo qui a installé et géré en grande partie ces ateliers.

Nous lui devons beaucoup dans la réussite de cette belle journée. De plus, il a aussi souhaité que l'argent de la location de son matériel soit entièrement reversé à l'association. Un geste généreux qui servira d'exemple à nos jeunes qui sont en train de découvrir le milieu associatif, l'entraide et la solidarité ! De belles valeurs qui leur serviront tout au long de la vie.

Nous remercions également l'équipe de Dingy en fêtes, La famille Cadoux pour le prêt du champ d'arrivée de la tyrolienne, André Lafrasse pour le prêt du tractopelle, les bénévoles qui ont participé à la tenue des ateliers, les randonneurs de La Cha, qui ont donné leur bénéfice de la journée à l'association.

Enfin, nous félicitons particulièrement tous les enfants du CMJ qui sont venus tenir la caisse de leur stand. Ils ont été ponctuels, sérieux et impliqués ! C'est un plaisir, pour nous adultes, de travailler avec ces jeunes élus si dynamiques !

La rencontre s'est poursuivie également lors de la remise du chèque, le jeudi 16 octobre. (Voir l'article page suivante).

Inauguration d'Arthur et du skate parc

Samedi 27 septembre, les membres du CMJ et du conseil municipal avaient rendez-vous au city stade, afin d'inaugurer la figurine de sécurité routière « Arthur » et la deuxième partie du skate parc. Sous un éclatant soleil les membres sortants et les nouveaux élus se sont retrouvés sur place, avant d'aller en mairie pour effectuer la passation de pouvoir et l'élection du nouveau maire et de ses adjoints.

Ce fut l'occasion pour Elise de prononcer son dernier discours en tant que maire du CMJ, avant de passer le flambeau.



Discours d'Elise :

« Bonjour Mesdames et Messieurs, nous sommes contents que vous soyez venus à cette inauguration proposés par le CMJ. Le CMJ est toujours très heureux d'inaugurer ses projets. Arthur rentre dans le cadre de la sécurité routière et le skate parc rentre dans le cadre du sport. Ces projets ont été choisis il y a déjà un petit moment, c'est pour cela que nous tenons à remercier Freddy Vallet qui s'est occupé de nous pour ces projets. Nous étions contents de travailler avec lui, car il était gentil et avait toujours pleins d'idées »

Passation de pouvoirs

Samedi 27 septembre, à la suite de l'inauguration au city stade, a eu lieu la passation de pouvoir entre les anciens élus sortants du CMJ et les nouveaux élus.

A cette occasion, nous avons pu remercier **Juliette, Loïc, Victor, Ewen et Joris**, pour leur travail fait durant leur mandat de deux ans. Ils ont reçu pour l'occasion la médaille du CMJ. Nous avons souhaité la bienvenue aux nouveaux élus :

Alex Cadoux, Léane Chappaz, Jolan Dexpert, Mattéo Gruss, Yoann Cugno, Juliette Simon, Lohann Ménard et Charly Sylvestre avant de procéder à l'élection du nouveau maire et de ses adjoints.

Ce bel après-midi, a été clôturé par un goûter et un verre de l'amitié.

Après plusieurs tours de vote et des scrutins très serrés, Jolan Dexpert a été élu maire du CMJ. A ses côtés, Samuel Parent sera adjoint aux sports, Juliette Simon adjointe à l'humanitaire et Mattéo Cativo adjoint à l'environnement.

ASSOCIATION MAYANN AUTISME ET VIE

Remise de chèque à l'association « Mayann, Autisme et Vie »

Jeudi 16 octobre, les enfants du CMJ ont remis à Pierrick Hotelier, un chèque de 970 euros, correspondant à l'argent récolté lors de la fête villageoise et du don fait par Laurent Hennebo (voir article CMJ, ci-contre).

Ce chèque? remis à Pierrick, président de l'association « Mayann, Autisme et Vie » va permettre à Mayann, son jeune fils atteint de troubles du comportement, de suivre les soins qui lui permettent d'évoluer et de progresser.

Mayann est un petit garçon de 6 ans, vivant sur notre commune, et comme pour tous les parents d'enfants atteints de handicap, Pierrick doit se démenier pour accompagner son enfant et récolter des fonds pour financer les soins nécessaires au développement de Mayann, ceux-ci étant peu ou pas remboursés.

Les enfants du CMJ, connaissant Mayann, ont été émus de remettre cet argent, ils peuvent être fiers de leur travail, car c'est vraiment avec enthousiasme qu'ils sont rentrés dans ce projet.

Lors de la remise du chèque, Pierrick a cité un proverbe africain pour remercier l'action qui a été faite en direction de son fils et qui rend hommage à tous ceux qui ont participé :

« Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village »

Nous vivons donc encore dans un village où les mots, partage, entraide, solidarité, vivre ensemble, veulent dire quelque chose. Notre municipalité a à cœur de mener des actions qui vont dans ce sens.



Le saviez vous?

L'association « Mayann, Autisme et Vie » est domiciliée à Dingy-Saint-Clair. Vous pouvez, si vous le souhaitez, adhérer ou faire un don en vous adressant à Pierrick :

mayannautismeetvie@gmail.com

Interview de Pierrick Hotelier, père de Mayann et président de l'association Mayann, autisme et vie »

Depuis quand existe cette association et pourquoi l'avoir créée?

Cette association a été créée en juin 2013, pour trouver une aide financière afin de soutenir les efforts fournis à l'accompagnement et aux progrès de Mayann. Elle a également pour vocation de fédérer autour de l'autisme toutes les personnes désirant apporter leur contribution à cette cause. Elle est aussi une occasion d'offrir aux personnes soutenant Mayann de se rencontrer et de partager des moments ensemble.

Quelles sont les plus grandes difficultés rencontrées dans ton parcours avec Mayann ?

La plus grande difficulté est l'isolement. Le handicap, quel qu'il soit, engendre très souvent ce genre de situation. Et ce que nous avons vécu avec le CMJ est un merveilleux moyen de sortir de celui-ci.

Quels sont les progrès de Mayann ?

Ils sont présents chaque jour. En ce moment, il est dans la découverte et l'apprentissage des sons, prémices, nous l'espérons tous, du langage. Car à ce jour Mayann est un enfant non verbal, qui sait pourtant très bien demander ce qu'il veut, mais qui n'a pas encore la capacité de parler.

Quels sont les projets à court terme ?

Selon l'évolution de Mayann, l'association suivra le mouvement ! A court terme aura lieu une vente de T-shirts floqués à l'effigie de l'association. Ces T-shirts sont un don de la célèbre marque « Icebreaker », qui produit des vêtements en laine de Mérinos, très doux et confortables. Au printemps, une randonnée itinérante de quelques jours sera organisée avec Mayann, pour fédérer toutes les personnes aimant la marche et le partage, afin de dépasser le handicap. Il y a également l'acquisition d'un vélo « troisième roue » de programmée, pour permettre à Mayann de parcourir les routes. Enfin, à plus long terme, un spectacle de cirque sera également organisé toujours pour soutenir l'association. Il est possible de se tenir informé de tout cela en s'abonnant à la newsletter de l'association, par l'intermédiaire de l'adresse mail : mayannautismeetvie@gmail.com



Soutien à Dingy en Fêtes : *appel à la population*

La mairie souhaite appuyer l'appel à bénévoles de l'Association Dingy-en-Fêtes pour prendre le relais des membres sortants du bureau et du conseil d'administration. Pour rappel, cette association permet depuis de très nombreuses années de réunir les habitants autour de plusieurs manifestations importantes pour le village (13 juillet, fête villageoise et vide-greniers, Téléthon) et auxquelles la mairie participe au travers de l'organisation du feu d'artifice ou encore par les diverses contributions du CMJ.

Dingy-en-Fêtes publie aussi tous les quatre mois le « Trait d'union » qui regroupe les informations de toutes les associations de notre village. Pour faire court, Dingy-en-Fêtes a besoin de renouveau et compte sur la venue de nouvelles personnes. Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter la Présidente, **Marie-Joe AVRILLON** par e-mail : dingyenfetes@gmail.com au **06.89.43.23.07**, ou à l'assemblée générale de l'association prévue le **30 janvier 2015 à 19h** à la salle des sociétés.

Félicitations au FC Dingy-Saint-Clair : *tournoi contre la leucémie*

Un grand bravo au Football Club de Dingy-Saint-Clair qui a organisé cet été un tournoi de foot au profit de l'association **Laurette Fugain** pour lutter contre la leucémie.



Bibliothèque D'LIRE : *nouveaux horaires*

Depuis le 6 novembre dernier, votre bibliothèque a adopté de nouveaux horaires. Chaque semaine, Jacqueline, Marie, Johanna, Françoise, Evelyne, Odette et Yvette, se relaient pour vous accueillir : Le **Judi de 15h30 à 18h30** et le **Samedi de 10h00 à 12h00**.

Merci à elles pour leur investissement.

Rencontre avec le Club des Aînés :

Madame le maire, présidente du CCAS et Catherine Margueret vice-présidente du CCAS, ont pu partager un après-midi au club de jeu des Aînés. Présidé par Mme Monique Quinchon, il se réunit tous les jeudis : les inscriptions restent possibles au cours de l'année auprès de l'association. Au cours de cette rencontre, nous avons été témoins de la convivialité de ces temps de retrouvailles qui permettent de sortir des moments de solitude souvent ressentis ! Ce jour là se trouvaient présents des aînés de Dingy-Saint-Clair et des habitants d'Annecy, Alex, la Balme-de-Thuy, venus pour partager avec leurs amis.



L'APED a fêté Noël : *un rassemblement festif des Dingiens*

Un grand merci également à l'Association des Parents d'Elèves de Dingy-Saint-Clair, pour les nombreuses actions réalisées chaque année en faveur des enfants des écoles pour la récolte de fonds : ventes de pizzas, boum du carnaval, Dingo-Trail, kermesse, concerts, et surtout dernièrement son **Marché de Noël pour lequel (presque un record) près de 250 repas ont été réservés; de nombreux stands y compris des commerçants de Dingy-Saint-Clair ont été sollicités.**

Nous en oublions certainement, mais vous pouvez vous rendre sur leur site internet : www.aped-dingy.com



Le Téléthon : *un grand élan de solidarité a survolé notre village*

Bravo à tous ! Au programme le 6 décembre dernier : descente aux flambeaux par hameaux, retrouvailles autour du feu, vin chaud et repas autour de la soupe (légumes apportés et donnés par les habitants et épluchés par les bénévoles). **Quelques 150 personnes au repas, 200 flambeaux, 60 litres de vin chaud auront permis une soirée très conviviale tout en faisant fonctionner la solidarité des Dingiens.** A noter, au-delà de l'organisation par Dingy en Fêtes, la participation des écoles (préparation des desserts), du CMJ (qui a récolté 147 euros, grâce à la vente de petits sablés qu'ils ont préparé eux-mêmes), la présence de bénévoles de la Balme-de-Thuy (venus donner un coup de main). La délégation Téléthon 74 et les élus présents ont confirmé la saveur de cette fameuse soupe devenue légendaire!

Le saviez-vous? Subventions aux associations

Sur l'année 2014, **plus de 13 000 € de subventions** ont été attribués par votre conseil municipal pour soutenir les associations.

Ceci n'inclut pas les heures d'utilisation des salles communales mises à leur disposition soit près de **2400 heures par an**.

CONCOURS COMMUNAL DU FLEURISSEMENT

La suite...

Après un été bien arrosé et des photos prises à la sauvette entre deux averses, le jury s'est réuni dans la matinée du samedi 30 août, à la faveur d'un rayon de soleil pour recenser les plus belles réalisations florales.

La remise des prix aura lieu le vendredi 20 mars 2015

le jour du printemps selon le souhait des participants.

La municipalité remercie les personnes qui se sont investies pour cette manifestation et en particulier les deux membres du jury venus d'Annecy-le-Vieux et de Lovagny pour apprécier nos maisons fleuries. Soient remerciés aussi les habitants et les employés communaux qui œuvrent à l'embellissement de notre village.

Le saviez-vous ?

Le chrysanthème est la fleur de la Toussaint, du Souvenir et de la Commémoration des défunts. Ainsi lui attribue-t-on une forte connotation funéraire, qui tend à faire oublier qu'en Asie, son rôle ornemental s'accompagne d'une symbolique moins austère. Chinois et Japonais l'associent à la notion de longévité, que ses feuilles, naguère utilisées à des fins médicinales, auraient la propriété de favoriser.

CA TOURNE A DINGY!

Nos paysages, nos maisons, notre café de village ont fait l'unanimité ce mois de novembre auprès des équipes de tournage de la série maintenant connue «**Les revenants**»! La commune a coordonné les travaux et une partie de la logistique (retrait des panneaux directionnels, location de salles, arrêtés de voirie...). Certains d'entre vous les auront aperçus, tournant au Marmiton et au hameau des Curtils. La projection sur Canal + n'est pas prévue avant l'automne 2015. Nous vous tiendrons informés.



AGIR POUR TOUS

Dégagement des bornes à incendie



Hello! Je suis là pour vous protéger, alors s'il vous plait, PENSEZ A MOI !

- *Ne vous garez pas près de moi afin que je sois abordable.
- *Laissez le libre accès autour de moi pour que les pompiers puissent me brancher sans aucune difficulté.
- *L'hiver arrive ! Si je suis cachée sous la neige, n'hésitez surtout pas à me déneiger pour que je reste toujours visible.

MERCI A TOUS !

Le déneigement

Le déneigement des chemins privés incombe aux particuliers.

Pour ce qui concerne les parties communales ou départementales, nous vous rappelons que chacun des services de déneigement (que ce soit le Conseil Général, le déneigeur privé, ou les agents communaux) ne peuvent intervenir partout, en même temps et que ceux-ci font leur possible afin que les voies et places publiques vous soient accessibles au plus tôt et ce, dans les meilleures conditions.

Merci donc de leur faciliter le travail, en ne stationnant pas vos véhicules en bord de route et en leur laissant toujours la priorité sur la route, ils agissent pour votre sécurité alors ne risquez pas votre vie...et la leur!

Pour terminer cette partie « déneigement » les services de la Poste nous demandent de sensibiliser la population afin de faciliter le travail des facteurs en période hivernale. Ceux-ci sont victimes chaque année d'accidents liés aux conditions météorologiques hivernales difficiles. Afin d'aider à la préservation de la santé et l'intégrité physique de ces agents, et ainsi continuer à vous faire bénéficier d'un service de qualité, les services de la Poste vous engagent à respecter les règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier, à savoir :

- ☀ **Les boîtes aux lettres doivent toutes être impérativement positionnées en bordure de voie publique**
- ☀ **Leur accès devra être obligatoirement déneigé et salé.**

Si ces conditions ne devaient pas être respectées, la **Poste se réserve le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche.**

Actions civiques

À l'initiative de quelques jeunes, **la table détériorée du City Stade a été poncée et vernie cet été.** Merci à ces jeunes qui montrent par cette action leur respect du matériel partagé par tous les Dingiens.

Le saviez-vous?

Hiver moins salé, nature préservée

Depuis plusieurs années maintenant, le Conseil Général renouvelle cet hiver sa campagne :

« **Hiver moins salé, nature préservée** ».

Pour en savoir plus : www.inforoute74.fr

ENVIRONNEMENT

Plaine du Fier : Aménager en ménageant

Le Conseil Général, propriétaire de la plaine du Fier a lancé deux études concernant la gestion et la valorisation de ce site.

En tant que commune riveraine, nous sommes donc associés à ce travail.

La première étude a concerné l'aspect hydraulique de la rivière.

Les conclusions nous ont été présentées pendant l'été.

Les politiques de gestion des rivières sont en constante évolution, ce qui a pu être fait par le passé apparaît comme en contradiction avec une gestion durable de l'environnement. Aussi, **le Conseil Général a décidé qu'entre les deux ponts (Morette et pont de Dingy), il fallait redonner au Fier une certaine mobilité.**

En effet, laisser une rivière divaguer « naturellement » sur certains tronçons de son lit, permet de limiter les risques de crues en aval ainsi que le déplacement de sédiments nécessaire au maintien du niveau du lit.

Dans ce cadre là, certains épis créés naguère pour cadrer la rivière seront enlevés. Le lit majeur du Fier a été déterminé avec précision, la prise en compte des facteurs humains et économiques étant considérée comme prioritaire.

Des secteurs à protéger ont été définis : la route départementale, la zone industrielle de la Balme-de-Thuy et la scierie du pont de Morette.

A la suite de cette étude, le Conseil Général a fait appel à trois mandataires, pour une étude sur les usages de la plaine : Marie-Christine Couic, urbaniste sociologue de l'atelier « Bazard urbain », Julien Joly, architecte paysagiste de l'agence « J paysagiste » et Jean-Pierre Vinadia, spécialiste des parcours VTT, de « l'atelier du promeneur ».

Rencontres dans les différentes mairies, sur le terrain, groupes de travail.... durant une année et demi, tous les partenaires concernés par la plaine du Fier (Le Conseil Général, les mairies de Thônes, Alex, la Balme-de-Tuy, Dingy-Saint-Clair, la CCVT, l'Agence de l'Eau, la division tourisme du Conseil Général, les représentants des usagers du bord du Fier : chasseurs, pêcheurs.....) vont se rencontrer et travailler ensemble pour déterminer :

- ✿ Quels usages existent actuellement sur la plaine du Fier
- ✿ Quelles sont les difficultés rencontrées par les communes pour ses usages (rencontre du 15 septembre)
- ✿ Quels usages souhaitons-nous conserver ? développer ?
- ✿ Comment valoriser le site ? (rencontre du 3 novembre)
- ✿ Comment faire respecter les interdits ?

Ce travail doit évidemment prendre en compte deux paramètres essentiels :

- Les aménagements doivent respecter le site en tant que zone naturelle sensible
- Les aménagements doivent prendre en compte le fait que le Fier est libre de divaguer sur cette zone.

Après avoir entendu tous les partenaires, les trois mandataires leur proposeront différents scénarios lors de la prochaine réunion du comité de pilotage afin qu'il fassent un choix. Alors commencera un travail sur la réalisation de ces projets d'aménagement.



Le Défi familles à énergies positives

Le défi "Familles à Energies Positives" a pour objectif de démontrer que tous ensemble il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en participant à **une action concrète, mesurable, et conviviale...** et d'en profiter pour **réduire ses factures d'énergie !** Pour information, la Mairie et le CMJ a créé une équipe (équipe des Dingos écolos), dont Marie Dexpert est la capitaine, et une équipe de particuliers (équipe Dingy S'Eclair) avec Ludovic Grésillon comme capitaine.

Le défi a pour but de réduire nos consommations (électricité, eau, déplacements...) tout en gardant notre confort, simplement en faisant des éco-gestes (éteindre les lumières, débrancher des appareils en veilles...).

Il est organisé par l'association « **PRIORITERRE** » du 1er décembre 2014 au 30 avril 2015. www.familles-a-energie-positive.fr
La soirée de lancement a eu lieu le vendredi 28 novembre à la Maison de la Planète à Meythet.

Le saviez-vous ? Obligations d'égoutage

Règles concernant les plantations et leur entretien (arbres, haies, ...) en limite de domaine public routier et sur les chemins ruraux : art. D161-24 du code rural

« Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'égoutage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat. »

URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Prescription du PLU :	24/04/2010
CDNPS :	10/12/2013
(Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites)	
Arrêt :	13/02/2014
CDCEA :	11/04/2014
(Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles)	
Avis d'Etat :	16/05/2014
Abrogation :	18/09/2014

En 2010, la commune a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme et a prescrit un PLU. Le 10 décembre 2013, le document est passé devant la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS), présidée par le Préfet. Cette dernière a émis un avis défavorable. Le 13 février 2013, la commune a jugé son document comme étant définitif et a délibéré pour arrêter le document d'urbanisme. Le PLU a alors été soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA). Un certain nombre de remarques et d'avis ont été donnés sur ce dossier.

Ce document est également passé devant la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) le 11 avril 2014. Cette dernière a émis un avis défavorable, en faisant référence à la CDNPS, d'une part, en insistant sur la trop forte consommation des espaces agricoles, et d'autre part en nous obligeant à respecter la conformité de la loi ALUR (loi d'application immédiate sortie le 24/03/2014).

Le 16 mai 2014, l'Etat a émis un avis défavorable, motivé par les avis précédents.

C'est donc par obligation que le conseil municipal en place a dû délibérer le 18 septembre 2014 pour abroger la délibération d'arrêt afin de retravailler le document. Tous les courriers de réclamation précédemment reçus seront à nouveau étudiés, sachant que la plupart des remarques faites par les divers organismes portent sur une trop forte consommation des espaces agricoles et incite à une application stricte de l'enveloppe urbaine en limitant au maximum son extension.

Le PLU devrait être arrêté dans le courant de l'année 2015, une réunion publique sera organisée.



Consultation de l'architecte conseil

La commission urbanisme ayant choisi de faire intervenir l'architecte conseil du C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) affilié auprès des communes de la CCVT, le contrat de M. Bozzetto n'a pas été reconduit. **M. Jean-Michel Favre, architecte conseil du C.A.U.E. auprès de la CCVT intervient donc depuis le 1^{er} septembre.**

Il reçoit sur rendez-vous, les demandeurs qui souhaitent le rencontrer un vendredi après-midi par mois. Comme convenu avec lui et M. Godineau (responsable du pôle conseil au CAUE), un élu de la commission urbanisme est présent à ses côtés afin de l'épauler sur le respect du règlement du POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune.

Parallèlement, la commission urbanisme lui présente les dossiers sur lesquels elle juge nécessaire d'avoir un avis complémentaire.

Le saviez-vous ?

Taxes d'urbanisme

La taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles depuis moins de 18 ans s'applique par délibération n°36/2008 du 22 mai 2008; en revanche, la taxe sur les terrains constructibles et non-construits ne s'applique pas à Dingy-Saint-Clair.

ECLAIRAGE PUBLIC

De nouveaux lampadaires...

Depuis 2013, la maintenance électrique est réalisée par la RET (Régie d'Electricité de Thônes). Nous avons validé un plan de renouvellement des lampadaires pour les rendre **conformes à la réglementation** : les actuels ballons fluorescents seront remplacés par des lampadaires à leds (ci-contre), qui permettent **des économies d'énergies et une meilleure luminosité.**



Ballons fluorescents (actuels)	Lampadaires à leds (projetés)
Puissance : 125W	Puissance : 24W ou 48W
Efficacité lumineuse : 630 lumens	Efficacité lumineuse : 5 000 lumens
Abaissement lumineux : non	Abaissement lumineux : oui

Projets à venir :

Un éclairage du préau situé près de la bibliothèque sera installé afin de faciliter son utilisation, notamment par le marché du vendredi soir.

RESEAUX D'EAUX PLUVIALES

Diagnostic

Bien que n'appartenant pas au département du Gard, et étant une commune de montagne, il n'en demeure pas moins que Dingy-Saint-Clair connaît des problèmes d'eaux pluviales.

Le bureau d'étude « Réalités Environnement », situé dans l'Ain, a fait un diagnostic exhaustif de notre réseau. Il a déterminé sur tous les secteurs de notre commune les points noirs (manque de réseaux, sous-dimensionnement des tuyaux).

Il a aussi déterminé l'impact des constructions futures ainsi que les travaux à réaliser pour une sécurité maximale.

Ce diagnostic des eaux pluviales fera partie des pièces du plan local d'urbanisme (PLU) qui devrait être arrêté en 2015. Une enquête publique ayant trait au schéma des eaux pluviales sera réalisée en parallèle avec celle du PLU et permettra à la population de s'informer.

INFORMATION RESEAU INTERNET

La télévision par ADSL...

La télévision d'Orange par **ADSL est disponible pour 91% des foyers de la commune de Dingy-Saint-Clair**. Les abonnés Internet Télévision d'Orange par ADSL bénéficient d'une offre comptant les chaînes gratuites de la TNT, plus de 160 chaînes incluses dont 26 en HD, jusqu'à 35 chaînes TV à la demande, 38 bouquets accessibles et plus de 7000 vidéos à la demande. **Les clients éligibles peuvent dès à présent bénéficier du « VDSL2 » qui est une amélioration de la technologie ADSL.**

Pour vérifier votre éligibilité, souscrire ou pour toute information complémentaire : [www.orange.fr /services](http://www.orange.fr/services) au 1014 / boutique Orange la plus proche (17 Rue Carnot à Annecy).

RESEAUX D'EAU POTABLE

Réfection des conduites

Bien qu'étant une commune rurale, Dingy-Saint-Clair possède un linéaire de colonnes d'eau potable très important (26,7 km) avec un taux de raccordement faible (24 abonnés par km). **Avec un rendement du réseau moyen de 69,7 %** (ce qui signifie que pour 100 litres sortant du réservoir, 69,7 arrivent au compteur du particulier et 30,3 litres se perdent en fuite), **un renouvellement annuel de certaines colonnes d'eau est impératif afin d'éviter au maximum les fuites.**



C'est pourquoi, cette année, le conseil municipal a décidé de changer une partie des conduites d'eau potable sur le secteur de Cornet (photo ci-contre).

Suite à la commission d'appel d'offres, c'est le groupement d'entreprise « Mithieux/Lafrasse » qui a été retenu. Les travaux ont débuté le 23 octobre et ont été terminés au début du mois de décembre.

Liaison Chesseney/ Chef-lieu

Parallèlement, **suite aux manques d'eau récurrents des années écoulées, le conseil municipal a décidé de relier le réseau d'eau potable de Chesseney à celui du Chef-lieu.**

La source de Chesseney ayant un débit constant et excédentaire, verse au trop plein du réservoir et se perd dans le ruisseau.

C'est donc un linéaire de 530m de conduite que le même groupement d'entreprise est amené à poser, en restant dans le chemin rural (ci-contre) en contrebas de la route départementale.

Les travaux ont débuté le 31 octobre, et viennent d'être achevés.

Ces programmes, initiés par l'ancienne municipalité ont été modifiés (tracés, éléments techniques...) afin d'en optimiser les coûts et le fonctionnement.

Ces travaux devraient améliorer le fonctionnement de notre réseau d'eau potable, ce dernier sera vérifié lors du diagnostic général prévu en 2015.



En savoir plus sur la qualité de l'eau que vous consommez sur <http://ww.ars.rhonealpes.sante.fr>

RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Recherches de fuites, nouveaux partenaires.

Quoi de plus difficile à trouver que des fuites d'eau dans un terrain perméable, comme c'est le cas sur Dingy-Saint-Clair ?

Pour ce faire, la commune faisait appel à la RDA (Régie Départementale d'Assistance), établissement public industriel et commercial créé en 1980 et travaillant essentiellement pour les collectivités locales.

Malheureusement, cet établissement malgré la satisfaction qu'il apportait, a été dissout par le Conseil Général. Bien que la dissolution est été effective au 31/12/2013, la RDA a accompagné les communes jusqu'au 30/06/2014 afin de leur laisser le temps de trouver d'autres structures.

Certains des employés de la RDA se sont naturellement rapprochés d'A.T.EAU (Assistance Technique en EAU), coopérative partenaire spécialisée des collectivités locales et des professionnels de l'eau.

Après mise en concurrence, la commune de Dingy-Saint-Clair a signé un contrat avec A.T.EAU dont le siège est à Grenoble et l'agence se situe à Annecy-le-Vieux.

Cette société a la capacité de mettre à notre disposition, **une équipe de proximité pouvant intervenir du captage (d'eau potable) au rejet (d'assainissement).**

A.T.EAU interviendra donc sur la commune pour les recherches de fuites ainsi que pour le contrôle des branchements d'assainissement. Elle fera également le contrôle bi-annuel de la station d'épuration.



RAPPEL ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Possibilité de vidanges groupées

Nous informons ou rappelons aux usagers d'un dispositif d'assainissement individuel qu'un service de vidanges groupées est à leur disposition afin de bénéficier de **tarifs négociés**, et ce sur simple inscription auprès du SIABD (Syndicat Intercommunal Alex la Balme de Thuy - Dingy-St-Clair) en mairie de Dingy-Saint-Clair. Plus d'informations sur le site internet www.dingystclair.fr

VOIRIES ET SECURISATION

Reprise d'enrobés

Une campagne d'enrobés a été réalisée sur l'ensemble de la commune courant octobre, comprenant le rebouchage des trous. D'autre part, sur les routes de la Blonnière (à gauche) et de Glandon (à droite), deux tronçons ont été remis à neuf.



Modification du parking de l'église

Afin d'améliorer la circulation et la sécurité sur la place du village, une deuxième sortie a été créée en bas du parking (côté église). Elle permet de déboucher directement sur la route d'accès vers Annecy.



Marquages au sol



Fin octobre, des travaux de signalisation routière ont été effectués sur l'ensemble de la commune et principalement sur le centre du village.

Pour le respect et la sécurité de tous, nous vous rappelons la nécessité **ne pas stationner en dehors des places matérialisées**, et de laisser libres et accessibles à tous moments, les places réservées aux personnes à mobilité réduite.

Pour la sécurité de vos enfants, nous vous rappelons qu'une dépose rapide est à votre disposition à proximité de l'école.



Glissières de sécurité

Des glissières ont été posées cet automne le long de la Route de Verbin.



Pose de miroirs de sécurisation routière



Deux miroirs ont été installés début décembre :

- l'un, côté stade de foot afin de sécuriser la sortie de la route de Glandon.
- l'autre, chemin des Planches au hameau de Nanoir afin de sécuriser l'accès à ce chemin lorsque les automobilistes viennent de la voie Romaine.

Routes Départementales : Demandes de réfection



Suite à notre demande auprès des services du Conseil Général concernant la sécurité (plusieurs accidents), des travaux de réfection de voiries ont été réalisés sur la Route Départementale notamment au niveau des deux ponts de Dingy.

De plus, un rechargement en enrobé est programmé sur la Route de Thônes, au niveau du hameau de Chesseney afin de combler les affaissements et sécuriser la circulation.

Projets à venir :

- **Une étude du centre du village** devrait commencer courant 2015. Elle a pour objectif de cibler les priorités d'aménagement, notamment la création de places de parking, la sécurisation des circulations piétonnes (route de Thônes, espace loisirs et sportif...). Des analyses avec l'aide du CAUE sont en cours.

- **La sécurisation des hameaux**, en particulier les hameaux de Nanoir et Chesseney devrait être portée à projets courant 2016. Le projet de sécurisation de la traversée de Chesseney tel qu'il a été arrêté par l'ancienne municipalité n'a pas été retenu par le Conseil Général. La commission travaux souhaite le ré-étudier.

BATIMENTS COMMUNAUX

Réfection de l'appartement Nord

Suite au départ fin septembre des locataires de l'appartement communal situé au-dessus de la Mairie (côté Nord), les deux agents techniques de la commune, Jean-Paul Matelon et Alexandre Lagrange, ont procédé au rafraîchissement des sols et murs.

Ainsi, le sol plastique a été remplacé, les murs et boiseries ont été ré-enduits et repeints, les menuiseries des fenêtres ont été ponçées et vernies (cela n'avait jamais pu être fait étant donné les désagréments que cela aurait pu occasionner aux locataires). Une remise en sécurité de l'escalier d'accès à l'appartement étant nécessaire compte-tenu de son mauvais Etat, Jean-Paul Matelon a montré ses qualités de menuisier. Il a utilisé du bois stocké dans le local technique pour réparer certaines marches très abîmées et réaliser des barreaux pour le garde-corps. Les travaux ont été terminés fin novembre. Merci à Jean-Paul et Alexandre pour ce très beau travail.



Réfection du toit du périscolaire

L'Etat de l'avant-toit du bâtiment périscolaire étant préoccupant il a été nécessaire de faire intervenir en urgence les deux agents techniques de la commune pour le réparer.

Ils ont profité des vacances d'été pour remplacer les planches et les chenaux très abîmées. Un nettoyage des tuiles a aussi été effectué.

L'élagage et l'abattage de certains feuillus situés le long de ce bâtiment et de l'école élémentaire ont également été réalisés afin d'éviter l'accumulation des feuilles dans les chenaux de ces bâtiments pour leur préservation.



Travaux de sécurisation à la maternelle

De multiples petits travaux ont été réalisés par nos agents communaux. Nous avons surtout sécurisé le haut de l'école maternelle avec la pose d'une barrière.

Un store occultant dans la salle de repos a également été installé de façon à ne pas fermer les volets extérieurs et ainsi retrouver une sortie de secours en cas d'évacuation. Nos petits peuvent dormir sereinement.



Projets à venir :

Dans les prochaines semaines, un auvent devant l'entrée de l'algéco situé dans la cours de l'école maternelle va être réalisé par les agents techniques de la commune.

La construction d'un préau dans la cours de l'école maternelle est à l'étude. Le souhait des élus de la commission travaux est de l'intégrer architecturalement au mieux au bâtiment existant tout en optimisant les coûts.

PATRIMOINE

EGLISE SAINT-ETIENNE ET OBJET PROTEGES

Suite à la visite de M. Benoît Berger, conservateur délégué des antiquités et objets d'art, à l'église St Etienne, la protection de deux calices a été proposée et adoptée au Conseil Municipal du mois d'octobre.

Cette protection concerne :

- ☀ Le calice « Jean-Baptiste I Deléan, orfèvre annécien connu entre 1741 et 1778. L'orfèvrerie religieuse d'Ancien Régime (à cause des fontes révolutionnaires mais pas seulement) est conservée pour moins de 5% de la production réalisée.
- ☀ Le calice François Marguery, orfèvre chambérien du XVIIème, reçu maître en 1674. Ce calice, de par son ancienneté et au regard du nombre des pièces antérieures à la période révolutionnaire conservées est très intéressant.
- ☀ Une demande d'extension de protection en vue d'un classement pour l'un et une inscription au titre des monuments historiques pour l'autre a été déposée auprès de la commission départementale des objets mobiliers (CDOM).

Ceci permet une meilleure protection de l'objet tant du point de son entretien que de sa sécurité.

Il est important de préciser que malgré ces mesures de protection, ces calices resteront bien évidemment au sein de l'église de Dingy-Saint-Clair.



D'autre part, un dossier d'études (techniques et financières) est en cours pour la réfection de la couverture de l'église St Etienne. Certaines tuiles écaillées toujours en place datent de la fin du XIXème siècle...

Cette église a été construite au milieu du XVème siècle. Le Chœur actuel date de cette période ainsi que les vitraux (XVème et XVème siècle) qui ont été classés en 1942 au titre des Monuments historiques.



Baisse des moyens, optimisation des coûts

Nous nous étions engagés à une grande transparence sur les éléments budgétaires et les dépenses de la commune, que nous continuons à vous présenter :

Les années à venir seront marquées par la baisse programmée des recettes communales (dotations de l'Etat aux territoires : baisse de 11 milliards annoncée) ; couplée à un contexte de refonte des compétences (Communes, Intercommunalités, Départements et Régions). Pour Dingy-St-Clair, l'impact encore modéré sur 2014 (- 3 %) est amené à s'accroître, ceci dans un volume incertain qui nécessitera de s'adapter lorsque la ventilation pour les communes sera connue.

Dans le même temps, **la contribution des communes les plus aisées à la solidarité nationale** (FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) est déjà fortement en hausse, y compris pour Dingy-St-Clair, puisque la contribution de la commune est passée de 2 108 € en 2012 à 18 000 € budgétés en 2014.

Les dépenses réalisées à fin novembre 2014 :

Budget principal (BP) :

Concernant le fonctionnement, nous avons **renégocié chaque fois que possible** les contrats nous engageant : par exemple achat de gaz (10 tonnes annuelles), achats alimentaires ; et nous prévoyons **d'étudier les possibilités d'achats groupés** avec les autres communes pour continuer de réduire ces coûts. Nous optimisons nos moyens d'investissement pour 2015 (report du solde de 2014 souhaité), ce qui permettra des actions appropriées une fois l'étude globale du centre du village réalisée.

Détails des dépenses de fonctionnement BP :

Chap.	Libellé	Budgété	réalisé	% Réalisé
011	Charges à caractère général	431 110 €	390 341 €	90 %
012	Charges de personnel	439 100 €	364 016 €	83 %
014	Atténuations de produits	18 000 €	7 463 €	41 %
023	Virement à la section d'investissement.***	105 000 €	0	0 %
042	Opérations d'ordre entre section	49 000 €	2 100 €	4 %
65	Autres charges gestion courante	164 000 €	132 527 €	81 %
66	Charges financières	56 000 €	54 531 €	97 %
67	Charges exceptionnelles	5 400 €	0	0 %
Total des dépenses de fonctionnement budgétées		1 267 610 €	950 979 €	75 %

*** la ligne 023 est le solde prévu pour réinvestissement sur 2015 grâce aux économies réalisées sur le fonctionnement 2014, nous devrions pouvoir augmenter cette ligne (cf budget 2015)

Détails des dépenses d'investissement BP :

Chap.	Libellé	Budgété	réalisé	% Réalisé
16	Remboursements d'emprunts	71 000 €	69 649 €	98 %
20	Immobilisations incorporelles	23 200 €	14 184 €	61 %
204	Subventions d'équipements versés	172 000 €	170 851 €	99 %
21	Immobilisations corporelles	16 868 €	4 542 €	27 %
23	Immobilisations en cours	314 200 €	37 443 €	12 %
27	Autres immobilisations financières	27 000 €	26 449 €	98 %
Total des dépenses d'investissement budgétées		624 268 €	323 119 €	52 %

Le saviez-vous ?

Concernant les subventions nous avons travaillé sur les projets avec le Département et la Région. Sont confirmées à date, **les subventions du schéma directeur des eaux pluviales** (sécurisation et gestion des eaux pluviales) et **des travaux sur réseaux d'eau** (Cornet-Chesseney), **Le Fonds Départemental de Développement des Territoires (FDDT)**, et **le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)**. D'autres demandes ont été faites pour les travaux de réseaux d'eau au Nanoir, d'assainissement aux Tailles, travaux de voirie et bâtiments (salle des sociétés/écoles).

Budget eau :

Les travaux d'eau à Cornet et Chesseney ont bien avancé mais la majeure partie n'a pas encore été facturée (pour rappel : les travaux permettent d'agir sur la vétusté du réseau d'eau).

A date, 330 600 € d'investissements sur les 472 918 € budgétés sont engagés (marchés/devis signés).

EAU		Budgété	Réalisé	% Réalisé
Fonctionnement	dépenses	217 000 €	54 300 €	25 %
Investissement	dépenses	472 918 €	88 391 €	19 %
TOTAL		689 918 €	142 691 €	20.7 %

Budget assainissement :

Nous avons financé la deuxième tranche du réseau Planchin-Chavenettes, une troisième tranche est également budgétée et sera réalisée sur 2015.

ASSAINISSEMENT		Budgété	Réalisé	% Réalisé
Fonctionnement	dépenses	132 056 €	39 871 €	30 %
Investissement	dépenses	300 723 €	209 617 €	70 %
TOTAL		432 779 €	249 488 €	57.6 %

Budget forêt :

La piste du Pleureau est terminée et favorisera des recettes ultérieures ; le coût de celle-ci a été fortement diminué grâce à la mise en concurrence des entreprises.

L'excédent d'investissement, exceptionnel en 2014, nous donnera des moyens additionnels pour la gestion et l'aménagement de nos forêts en 2015 : signalétique, bancs, accroissement des moyens affectés au nettoyage et renouvellement des plantations.

FORETS		Budgété	Réalisé	% Réalisé
Fonctionnement	dépenses	86 450 €	47 051 €	54 %
Investissement	dépenses	103 735 €	60 507 €	58 %
TOTAL		190 185 €	107 558 €	56.5 %

Le saviez-vous ?

Les admissions en non-valeurs sont souvent confondues avec des remises de dettes. Dans une commune, c'est la Trésorerie (Direction Générale des Finances Publiques) qui est chargée du recouvrement des créances et qui engage les recours possibles envers les « mauvais payeurs ».

Or une non-valeur, délibérée en conseil municipal, est la conséquence de recours qui n'ont pas aboutis ou dont les voies juridiques ont été épuisées, ou dont la poursuite des recours serait plus onéreuse pour la collectivité que le montant des créances à recouvrer.

Dingy-Saint-Clair et l'intercommunalité

Les enjeux liés à l'intercommunalité ne manqueront pas d'avoir leurs répercussions à Dingy-Saint-Clair. Nous abordons ici le fonctionnement de la CCVT et les évolutions demandées aux Communautés de Communes en général.

La CCVT c'est :

Nous appartenons à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) qui comprend 13 communes membres ; depuis 1993 : Le Bouchet-Mont-Charvin, Les Clefs, La Clusaz, Le Grand-Bornand, Manigod, Saint-Jean-de-Sixt, Serraval, Thônes, Les Villard-sur-Thônes ; depuis 2005 : Entremont, depuis 2010 : Alex, La Balme-de-Thuy et Dingy-Saint-Clair. La CCVT est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), à savoir un regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein des périmètres de solidarité (art L 5210-1 du CGCT).



Crédit photo S. M-A: Conseil communautaire CCVT

Son organisation

Le bureau de la CCVT (maires et vice-présidents) adresse les grandes orientations du territoire, la gestion et l'organisation; il se réunit deux fois par mois. Chaque *commission* de travail est pilotée par un Vice-Président et a au moins un représentant de chaque commune.

Chaque trimestre ont lieu un ou plusieurs *conseils communautaires* (35 membres élus) qui décident de l'engagement effectif des actions.

Le Maire Laurence Audette, siège au bureau. Elle est Vice-Présidente à la commission Mutualisation et Vie Economique de la CCVT depuis août 2014. Des membres du conseil municipal, D.Bosson, Y.Cadoux, E.Favre, adjoints; C.Margueret, Vice-Présidente du CCAS, siègent dans chaque commission de la CCVT. Ont été également acceptés dans ces commissions, sur demande du Maire, la présence de personnes avec des compétences techniques spécifiques: Bernard Rouffiac (Randonneurs du La Cha) pour la commission sentiers, Pierre Abel (ONF) pour la commission forêt, Isabelle Simon (membre extra-communal du CCAS): nous les remercions de leur investissement pour la commune.

Ses compétences

Compétences « obligatoires »

- **L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :**

Celui-ci se détermine à la majorité des 2/3 depuis le 27/01/2014 loi MAPTAM.

- **Les actions de développement économique** intéressent l'ensemble de la Communauté de Communes.

Dans le cadre de ces compétences, la CCVT comprend le SCOT Fier Aravis, les nouvelles techniques de communication, les sentiers pédestres (inscrits PDIPR et d'intérêt communautaires) et sentiers de randonnées VTT (carte circuits randonnées VTT), la participation à des études (contrat de plan, contrat bassin Fier et Lac d'Annecy), le soutien à des actions d'aménagement de l'espace (économie alpestre...).

Cela inclut également les études de développement et d'aménagement du territoire, les actions visant au développement économique d'intérêt communautaire, la promotion du réseau des sites du patrimoine culturel et la gestion des sites culturels intercommunaux.

Compétences « optionnelles »

3 compétences au choix sur 6 possibles sont à exercer.

La CCVT agit aujourd'hui sur :

- **la compétence environnement** collecte, valorisation et traitement des déchets, gestion Natura 2000),

- **le logement et cadre de vie** (programme local de l'habitat et rénovation de l'habitat ancien, service architecture conseil),

- **l'action sociale d'intérêt communautaire** (relais assistants maternels, actions communautaires jeunesse/personnes âgées et handicapées, soutien à la fonction familiale et parentale, étude et contribution à la réalisation d'hébergements pour les personnes âgées, l'organisation des transports scolaires (avec le Conseil Général), gestion du chantier d'insertion Aravis-Lac) .

Enfin des **compétences facultatives** sont engagées principalement sous forme de *soutien* aux actions culturelles intercommunales, aux associations à caractère intercommunal, aux actions éducatives des établissements secondaires et de formations professionnelles, aux actions de sécurité et actions humanitaires.

La commune et la communauté de communes sont régies par un **principe de spécialité et d'exclusivité** :

- Un EPCI ne peut intervenir ni opérationnellement ni financièrement dans un champ de compétences conservé par les communes.
- Les communes sont totalement dessaisies des compétences transférées.

Le saviez-vous?

Refus du transfert de police spéciale de l'habitat à la CCVT

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a prévu la possibilité pour les Maires, de transférer le pouvoir de police spécial de l'habitat au Président de la Communauté de Communes. La commune de Dingy-Saint-Clair s'y est opposé.

Les évolutions imposées au niveau national suite au projet de réforme territoriale

1/ Il est prévu d'accroître **la taille des Communautés de Communes à fiscalité propre de 5000 à 20 000 habitants.**

La CCVT, bien que légèrement inférieure en nombre d'habitant, ne devrait pas être concernée d'après les derniers échanges avec le Préfet, du fait de sa spécificité de zone de montagne/zone rurale, mais rien n'est encore figé.

2/ De nouveaux **schémas départementaux de coopération Intercommunales (SDCI)** seront arrêtés avant le 31/12/2015.

Ils définiront comment réduire le nombre de structures syndicales intervenant notamment dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, des déchets, du gaz, de l'électricité et des transports. Ceci fera l'objet d'un travail avec la CCVT, les autres intercommunalités du département, le Préfet; des dissolutions de syndicats de communes ou de syndicats mixtes seront proposées jusqu'à décembre 2016 pour une mise en œuvre avant janvier 2018. Le SIABD (Syndicat Intercommunal Alex, Balme-de-Thuy, Dingy-Saint-Clair) pour l'assainissement non collectif, est potentiellement concerné.

Les évolutions ne font que commencer si l'on tient compte des baisses annoncées des dotations de l'Etat, de l'accroissement des prélèvements (d'autant plus importants que l'intercommunalité est peu intégrée), de la réforme territoriale impactant la répartition des compétences, des schémas de mutualisation intercommunaux obligatoires pour 2015.

Les actions réalisées ou votées

Nous vous invitons à vous rendre sur le site de la CCVT : www.ccvt.fr. ou vous trouverez les délibérations, en sus d'informations générales et utiles. Les sujets, ce dernier semestre, ont été variés, quelques-uns parmi ceux-ci :

- Convention avec le SYANE pour le **développement de la fibre optique** sur notre territoire (dans les communes à faible densité, les établissements publics et les entreprises seront privilégiées dans un premier temps avec un plan de déploiement sur 5, puis 10 ans)
- Au niveau économique : développement de l'association de professionnels et de la Marque « **Saveurs des Aravis** » (quatre élus de la CCVT, dont Dingy, siègent au sein de cette structure devenue autonome)
- Subvention au **Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC)** en réponse à l'appel à projet de la Région pour la poursuite des mesures sur les sites Natura 2000
- Vote d'un **balisage directionnel uniforme et homogène pour l'ensemble des sentiers d'intérêt communautaire** inscrits sur la carte intercommunale et sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.) : les circuits du Lachat, du Parmelan-Le Perthuis et des Curtils sont concernés.



Et pour la déchetterie à Dingy-Saint-Clair?

Le SIABD (Syndicat Intercommunal Alex, La Balme-de-Thuy, Dingy-Saint-Clair) a transféré ses compétences de traitement des déchets ménagers à la CCVT.

Il existe 5 déchetteries sur le territoire de la CCVT : Thônes, Manigod, Serraval, Saint Jean de Sixt et Dingy-Saint-Clair.

La déchetterie située à Dingy-Saint-Clair ne serait plus remise en cause : une analyse du lieu de collecte des déchets ménagers de Dingy-Saint-Clair a été réalisée par la CCVT portant sur une amélioration du site dans un avenir proche. La commune prévoit l'étude dans le cadre de la commission urbanisme d'un aménagement de ses abords, en lien avec la CCVT qui investira également. En effet, afin de réduire les poussières découlant du trafic routier, une largeur en enrobé d'environ 1m50 serait réalisée le long de la route de Provenat et les emplacements de parking devraient être corrigés.

Les objectifs : des abords et une sécurité améliorés, un usage plus agréable.

Enfin, **plusieurs actes d'incivilité ont été dénoncés** dans les déchetteries et notamment dans celle de Dingy-Saint-Clair. La CCVT a donc décidé de faire l'acquisition d'une vidéo mobile qui sera installée occasionnellement sur certains sites afin de repérer les personnes inciviles. Un panneau indiquant la présence d'un système vidéo sera bien sûr apposé sur les sites.

Lors des dépôts de vos déchets, n'oubliez pas de sourire: vous êtes peut-être filmé...

RESSOURCES HUMAINES

Plan de Prévention des Risques

Professionnels

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, nous avons voté en conseil, la demande d'une subvention auprès du Centre de Gestion 74 afin de nous aider à mettre en œuvre le « Document Unique », rendu obligatoire dans toutes les communes par décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001.

Ce document a pour vocation d'engager les employeurs à mettre en place dans chaque entité de travail, un plan de prévention des risques professionnels. Ces risques peuvent être induits par les locaux, l'environnement de travail en général, l'exposition à des tâches répétitives, l'utilisation de matériel ou de produits dangereux etc. Au-delà du document lui-même, c'est l'occasion de remettre à plat les modes de fonctionnement et d'identifier ce qu'il peut être nécessaire de faire évoluer pour la sécurité et la santé de nos employés.

Nous avons 6 unités de travail, pour lesquelles, les recommandations seront identifiées et le document unique sera rédigé d'ici à la rentrée 2015.

Une semaine avec...

Les agents du Restaurant Scolaire



Thierry Cedoz fait équipe avec Bénédicte They depuis la rentrée pour proposer aux écoliers de la petite section au CM2, ainsi qu'aux instituteurs et personnels de surveillance, une cuisine toujours de qualité et variée.

Chaque journée de la semaine se déroule ainsi :

Dès son arrivée le matin, le personnel se change : veste, pantalon, chaussures, charlotte adaptés à la cuisine.

Premièrement : désinfection des mains, relevés de températures (frigos et congélateurs).

Suivant le menu prévu, les cuisiniers commencent par la préparation des desserts ou des repas et mettent en place la salle du restaurant scolaire pour les enfants du premier service (maternelles et CP).

Les plans de travail, les ustensiles...sont nettoyés à mesure. La désinfection doit être minutieuse : un premier nettoyage avec un produit vaisselle puis avec un désinfectant, ensuite rinçage à l'eau claire et séchage.

Vers 11h, Thierry et Bénédicte prennent leur pause déjeuner avant l'arrivée des élèves.

A 11h45, les enfants du premier service arrivent ainsi que trois CM2.

Les entrées sont servies à l'assiette pour les maternelles, tandis que les plats sont dressés sur les tables pour les CP. Même chose pour le dessert. Pendant ce temps, le personnel municipal et trois CM2 aident les petits (distribution de serviettes, découpe de la viande, débarrassage...).

La formation des agents

Nous avons parallèlement engagé un plan de formation des agents afin de leur donner les moyens de réaliser les actions demandées en toute sécurité et dans un cadre réglementaire.

Ce plan est suivi par un trinôme RH que sont le Maire, le 1^{er} adjoint, la secrétaire générale en charge des ressources humaines et sera amené à s'étoffer selon les besoins et les sujets d'actualité (nous souhaitons en effet professionnaliser les approches sur les sujets clés, urbanisme, etc.). D'ores et déjà, l'ensemble du personnel périscolaire dispose d'un diplôme de petite enfance / BAFA ou est en cours de formation à cette date afin de répondre aux nouveaux enjeux de la réforme des rythmes scolaires (activités à gérer en petits groupes, etc.). Nos agents de la cantine suivront une formation nutrition et équilibre pour continuer de proposer aux enfants, des menus adaptés; la formation 1er secours est également proposée aux agents qui ne l'avaient pas ou qui nécessitaient une mise à jour.

« Les petits apprécient beaucoup l'aide des plus grands, qui eux sont contents de s'occuper des maternelles ».

Avant l'arrivée des élèves de l'élémentaire, un des cuisiniers est à la vaisselle, pendant que l'autre désinfecte les tables pour le deuxième service. Avec l'aide des trois CM2 le couvert est remis pour le second service.

A 12h45, les élèves arrivent et prennent place dans le restaurant scolaire. Le chef de table (un élève) s'assoit devant une assiette de couleur, c'est lui qui servira ses camarades à table. A la fin du service, chaque enfant nettoie sa table. Les enfants qui ont aidé les petits ont droit à un bonbon pour les remercier de leur aide avant de retourner à l'école.

Après le départ des enfants, il faut finir la vaisselle, désinfecter les tables, chaises, cuisine, toilettes.

Enfin, une fois par semaine, Bénédicte et Thierry prennent le temps pour préparer et saisir les menus de la semaine à venir et passer les commandes.

Le saviez-vous?

Au restaurant scolaire de Dingy, toutes les préparations sont faites sur place, cuisinées à base de produits majoritairement locaux, et bio dans la mesure du possible.

Avant chaque repas servis, les températures des plats sont systématiquement contrôlées.

NOUVEAU : LA FLEUR DE RESPECT

Les enfants, avec l'aide des animateurs, ont élaboré 5 articles sur la vie en collectivité au sein du restaurant scolaire. « La Fleur de respect » composée de 5 pétales a été mise en place. Pour tout manquement au respect de la charte, une gommette, selon un code de couleur, est collée sur la fleur, mais dans le cas d'une bonne action ou de bonne conduite, elle pourra être retirée.

Expression des élus de la liste

« Riches de notre histoire, bâtissons ensemble l'avenir de Dingy »

Depuis les élections municipales, près de 50 délibérations ont été mises à l'ordre du jour du Conseil municipal et soumises au vote des conseillers.

Nous avons approuvé à plus de 70 % les propositions qui allaient dans le bon sens. L'équipe municipale a, par ailleurs et pour l'instant, essentiellement engagé les travaux étudiés et/ou décidés par l'ancienne équipe et inauguré des réalisations initiées par le conseil municipal précédent (tableaux numériques à l'école élémentaire, travaux d'eau et d'assainissement, laveuse à la salle des Sociétés, inauguration des équipements à l'aire de jeux...)

Nous nous sommes abstenus pour moins de 30 % des délibérations présentées, sachant qu'il s'agissait pour la plupart, de votes concernant la délégation de conseillers municipaux aux divers Syndicats auxquels la Commune est liée.

Enfin, nous avons rejeté les délibérations concernant notamment des demandes de remise de dettes de trois débiteurs de la commune.

Nous avons opté pour une attitude constructive et notre participation aux Conseils municipaux est active.

Nous serons également présents sur les questions qui nous paraissent essentielles pour l'avenir de Dingy Saint Clair et le bien être des Dingiens.

Ainsi s'agissant du PLU, nous suivrons avec attention les modifications qui seront apportées au projet, en veillant à ce qu'il ne soit pas dénaturé et que l'intérêt général soit préservé.

Rappelons que si des avis défavorables ont été émis par les services de l'Etat, nécessitant des ajustements, le projet présenté s'inscrivait parfaitement dans les prescriptions du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale Fier Aravis).

De même, le dossier initié lors du précédent mandat : la sécurisation de la traversée du hameau de Chesseney, très fréquenté, n'est toujours pas évoqué, alors que la sécurité semblait être l'un des thèmes défendus par la nouvelle équipe. Malgré nos incessantes interventions en leur faveur, nous notons aussi que les subventions prévues à l'intention du groupe « Restauration des Sentiers » ont été remises en cause par la CCVT avec le soutien des conseillers de la majorité municipale. Rappelons qu'il s'agit d'une légitime reconnaissance et de la valorisation des travaux effectués par cette équipe pour le bien communautaire. Nous vous laissons le soin d'apprécier cette décision injuste.

Notre statut d'élu nous permet d'accéder aux informations municipales au même titre que les 12 autres conseillers ; soyez assurés que nous ne manquons pas de suivre les dossiers. Nous ne sommes que trois mais nous sommes solidaires et soudés.

Béatrice DAVID, Michel FLAHAUT, Monique ZURECKI.

NB : au lendemain de la commémoration de la grande guerre 1914-1918, nous regrettons vivement que la parole n'ait pas été donnée à notre président des Anciens combattants, selon une tradition bien établie à Dingy.

A L'EXTERIEUR...*

Congrès des Maires et des Présidents de communautés de France



Le congrès national, ouvert aux élus de toutes collectivités territoriales de France, a lieu chaque fin d'année à Paris et permet aux communes d'obtenir un grand nombre d'informations techniques et de contacts utiles (technique, environnement, urbanisme, petite enfance et périscolaire, etc.) de part les nombreux stands visités et conférences.

A cette occasion, tous les élus de Haute Savoie étaient conviés au Sénat par nos trois Sénateurs. Nous avons pu échanger sur les modalités des demandes émanant des collectivités territoriales qui passent au Sénat avant le Parlement, et donc le moyen de bien faire remonter les problématiques de nos communes rurales à nos représentants. Pour rappel, les sénateurs sont élus par les représentants des collectivités territoriales.



Enfin, en octobre dernier, nous avons également participé au Congrès Départemental des Maires ruraux, organisé au Grand-Bornand, avec pour thème « La Réforme Territoriale et l'impact financier dans les communes rurales ». Le maire était à la table ronde organisée par Marie-Antoinette Métral, présidente de cette association qui regroupe 246 communes rurales (-3500 habitants) sur les 294 du département.

* les frais (hébergement ...) ont été pris en charge par Le Maire

ALERTE DE DERNIERE MINUTE :

De faux agents municipaux

Suite à plusieurs signalements en mairie d'administrés ayant été contactés à plusieurs reprises par une personne se faisant passer pour un agent communal qui se propose de venir vérifier leurs détecteurs de fumée, nous vous informons qu'aucun technicien de la commune n'est sensé vérifier les installations privées des détecteurs de fumée dans les habitations, et que les personnes qui reçoivent des appels similaires doivent être vigilantes.

Dingy-Saint-Clair...

Un village entre Parmelan et Fier



Heures d'ouverture de la mairie

55 place de l'église

	MATIN	APRES-MIDI	SOIR
Lundi-Vendredi	8h00 - 12h00	13h30 - 17h00	
Mardi- Jeudi	8h00 - 12h00		
Mercredi			18h00 - 19h30

En dehors des horaires d'ouverture de votre mairie,
si vous rencontrez un problème :

D'alimentation en eau, fuite...

Contactez: Jean-Paul MATELON 06 07 09 52 91
Alexandre LAGRANGE 06 81 63 55 24
Elu : David BOSSON 06 42 47 27 94

A l'Espace Animation :

Contactez : Marie-Joe AVRILLON 06 89 43 23 07
Elu : Yannick CADOUX 06 29 70 72 56

Autres problèmes en cas d'urgence avérée

Contactez : Mme le Maire 07 78 41 75 62
Le 1er Adjoint 06 42 47 27 94

Heures d'ouverture de la bibliothèque

93 place de l'église

Jeudi : 15h30 à 18h30
Samedi : 10h00 à 12h00

Heures d'ouverture de la déchetterie

Mercredi : 13h30-17h30
Samedi : 08h00-12h00 / 13h30-17h30

Renseignements CCVT :
04 50 32 17 35

Rappel des numéros d'urgence :

Gendarmerie de Thônes : 04 50 02 00 24

Police-secours : 17

SAMU : 15

Sapeurs-pompiers : 18

Appel d'urgence européen : 112

Mairie de Dingy-Saint-Clair - 55 place de l'église - 74230 DINGY-ST-CLAIR

Mail : sg@dingystclair.fr / Web : www.dingystclair.fr / Tél : 04 50 02 06 27 Fax : 04 50 32 12 55